

BOITE À OUTILS COVID-19
INTERVENTION MENUISERIES EXTERIEURES
CHEZ UN CLIENT PARTICULIER



LES "BONNES PRATIQUES"

COVID19

LES "BONNES PRATIQUES"

COVID19

1 DÉPLACEMENT, LIVRAISON ET MANUTENTION DES PRODUITS

Pour le personnel en charge des réceptions de marchandises dans les négoce.

LES DÉPLACEMENTS



Déclaration de déplacement en dehors de son département et à plus de 100 km de son domicile.

Un justificatif de domicile de moins d'un an doit être présenté en même temps que cette déclaration en cas de contrôle, ainsi que tout document justifiant le motif du déplacement : trajets entre le lieu de résidence et le ou les lieux d'exercice de l'activité professionnelle, et déplacements professionnels qui ne peuvent pas être reportés. Si les déplacements professionnels sont récurrents il n'est pas nécessaire de remplir la déclaration quotidiennement.



Limitation du nombre de personnes / véhicule

1 personne par rang et en quinconce, sinon port du masque. Si utilisation partagée des véhicules : désinfection des surfaces entre chaque rotation.



Lavage des mains

eau + savon liquide + essuie-main jetable
(ou gel hydroalcoolique)
à chaque arrivée et départ du dépôt.



Arrivée du personnel en tenue de ville.

Gérer les accès aux vestiaires en décalant les arrivées.



30 min.

Vêtements de travail

Lavage quotidien (30 minutes à 60°), combinaison jetable. Possibilité d'entreposer les vêtements de travail 24h pour décontamination.

LES "BONNES PRATIQUES"

COVID19

1 DÉPLACEMENT, LIVRAISON ET MANUTENTION DES PRODUITS

Pour le personnel en charge des réceptions de marchandises dans les négoce.

LA LIVRAISON ET MANIPULATION DES PRODUITS



Lavage des mains

à l'eau et savon liquide, ou gel hydroalcoolique, avant et après manutention des produits livrés.



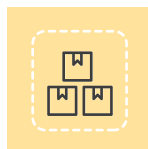
Respecter la distanciation

d'un mètre entre les personnes, sinon port de masque et lunettes.



Mise en place d'une procédure de livraison "sans contact" avec le transporteur

- Réception en évitant tout contact physique.
- Pas de livreur à l'intérieur du dépôt.
- Zone de circulation évitant les croisements de personnes.



LIVRAISON : prévoir une zone "tampon"

permettant un stockage isolé des menuiseries et autres fournitures livrées. Le cas échéant, désinfecter avec des lingettes désinfectantes (attention au risque d'altération sur menuiseries en bois).



MANUTENTION : Prévoir une zone de dépôt des menuiseries entre l'intérieur du dépôt et le camion pour déposer les menuiseries et fournitures sans contact humain.



Prévoir, si besoin, de dégondrer les ouvrants ou toute autre manipulation afin d'alléger les menuiseries.

LES "BONNES PRATIQUES"

COVID19

2 | LA MISE EN ŒUVRE SUR LE CHANTIER

Pour les artisans Menuisiers
Poseurs Indépendants.

AVANT LE DÉPART SUR LE CHANTIER



Vérifier avec le client les conditions d'intervention permettant le respect des consignes sanitaires : lieu, procédure d'accueil, installations d'hygiène, respect de la distance minimale d'1m, désinfection des surfaces ou port de gants. Demander au client le port du masque, si nécessaire déposer un masque à usage unique pour le client dans sa boîte aux lettres.



Signature du protocole sanitaire mis en place pour l'intervention par le client.



S'assurer de l'état de santé des personnes (non présence des symptômes COVID-19) présentes lors de l'intervention.



Définir le taux d'occupation du chantier lors de l'intervention

(estimer la possibilité de distanciation, évaluer le risque de contacts ou croisement, nombre de personnes présentes, surface de la zone d'intervention).



Vérifier l'accès à la menuiserie dans la zone d'intervention.

Libérer l'accès à la menuiserie si pièce encombrée, faire enlever par le client rideaux, stores, tringles.



Désinfection des éléments, outils et matériel individuel.



Mise à disposition des EPI et équipements particuliers Covid 19

(masques, gants, lunettes, sur-chaussures, gel ou solution hydroalcoolique, lingettes désinfectantes, etc.).

LES "BONNES PRATIQUES"

COVID19

2 | LA MISE EN ŒUVRE SUR LE CHANTIER

Pour les artisans Menuisiers
Poseurs Indépendants.

ARRIVÉE SUR LE CHANTIER

--> DÉPLACEMENT DU DÉPÔT AU CHANTIER

Se référer à la fiche conseils « Déplacement / Livraison / Manutention »



Prévenir le client de son arrivée

avec son téléphonique personnel pour vous laisser l'accès au logement.



Respecter les gestes barrières :

distance de sécurité d'un mètre, sinon port de masque et lunettes. Lavage des mains eau + savon liquide, essuie-mains jetable (ou gel hydroalcoolique).



Vérifier l'accès aux sanitaires sur chantier.



Désinfecter toute surface en contact direct proche menuiserie ou port de gants et lunettes.



Plan de circulation du chantier.

Interdire l'accès à la zone d'intervention et matérialiser l'interdiction. Intervenir pièce après pièce pour limiter les déplacements, éviter tout croisement dans les espaces réduits (1 seule personne dans le couloir).



Tous les consommables utilisés et souillés sont emportés dans un sac fermé.

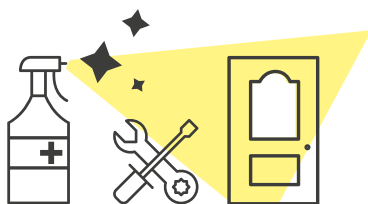
LES "BONNES PRATIQUES"

COVID19

2 | LA MISE EN ŒUVRE SUR LE CHANTIER

Pour les artisans Menuisiers
Poseurs Indépendants.

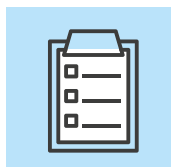
DÉPART DU CHANTIER



**Désinfecter tous les outils,
matériels et éléments** en contact direct.



**Mettre dans un sac fermé
tout consommable souillé**
(masques, gants, sur-chaussures,
essuie-mains...) et les emporter.



Si nécessaire
présenter les prochaines étapes du chantier
au client qui sera resté hors de la zone d'intervention.

LES "BONNES PRATIQUES"

COVID19

2 | LA MISE EN ŒUVRE SUR LE CHANTIER

Pour les artisans Menuisiers
Poseurs Indépendants.

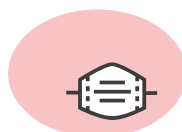
MISE EN ŒUVRE DES MENUISERIES



Disposer des protections

(type bâches plastiques) sur sol et meubles.

À jeter dans un sac fermé
après chaque intervention.



Si portage de charges et distanciation minimale d'un mètre impossibles :

port de masque alternatif par chaque
personne : avec un niveau de filtration de 90
à 95 %. Si disponible, un masque FFP1 peut
être également utilisé.



Port de gants et lunettes.



**Si intervention sur support bois ou dépose
de menuiseries bois :** port d'un masque de
type FFP3 pour protection aux poussières de
bois (agent cancérigène).



Nettoyage du chantier :

tous les consommables utilisés et souillés
sont emportés dans un sac fermé.

Éviter les grands déplacements d'air :
privilégier les aspirateurs à particules
(type chantier amiante).



Prendre des photos de la zone d'intervention

(mobilier, menuiseries, sol, etc.)
après nettoyage.

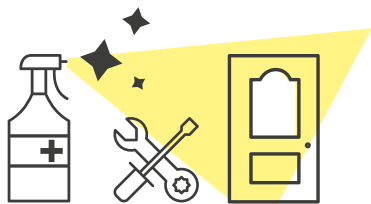
LES "BONNES PRATIQUES"

COVID19

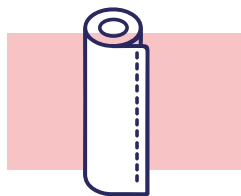
2 | LA MISE EN ŒUVRE SUR LE CHANTIER

Pour les artisans Menuisiers
Poseurs Indépendants.

TRAITEMENT DES ANCIENNES MENUISERIES



Désinfecter tous les outils,
matériels et éléments
en contact direct.



Entourer d'un film plastique les
menuiseries déposées.



À déposer chez recycleur ou dans l'atelier
de l'ancienne menuiserie (si dépôt).

Le cas échéant, délimiter une zone de
décontamination permettant d'isoler les
anciennes menuiseries et accessoires
pendant plusieurs jours.



Déposer dans un sac fermé
tout élément/accessoire en lien
avec la menuiserie posée
et tout consommable souillé.

LES "BONNES PRATIQUES"

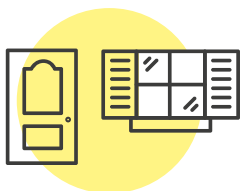
COVID19

2 | LA MISE EN ŒUVRE SUR LE CHANTIER

Pour les artisans Menuisiers
Poseurs Indépendants.

RÉCEPTION DU CHANTIER

>>> PV DE RÉCEPTION



Présentation
au client des nouvelles menuiseries,
de leurs fonctionnalités, de leur entretien
et des accessoires complémentaires à la
menuiserie (manivelle volets, télécommande...).



Si validation du PV de réception sur place :

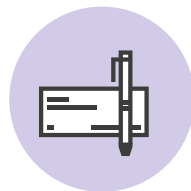
- Port du masque pour l'intervenant et le client.
- Pas de prêt de stylo.
- Privilégier la transmission dématérialisée du PV de réception (mail).
- Prendre une photo du PV signé par le client.

>>> RÈGLEMENT SOLDE INTERVENTION



Privilégier le paiement par virement bancaire

- Demander la preuve du virement au client (sur smartphone ou édition papier).
- Prendre une photo de l'élément de preuve du client.



Si paiement par chèque (port de gants)

- Remettre le chèque dans un sac fermé et le déposer au dépôt dans un espace de décontamination.
- Interdire toute manipulation pendant au moins 24 heures.